



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 18 octobre 2016



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Sports et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale au sujet des championnats du monde de cyclo-cross 2017.

Le Grand-Duché s'est vu attribuer par l'Union cycliste internationale l'organisation des championnats du monde de cyclo-cross 2017. La compétition devrait se tenir les 28 et 29 janvier 2017 et aura lieu sur le site du Parc Belval à Belvaux. Selon nos informations, la grande salle des sports, ainsi que la salle polyvalente et la cantine du Lycée Belval ne seront pas accessibles du 23 au 30 janvier ni pour les élèves, ni pour le personnel scolaire. Ces infrastructures seront utilisées pour l'encadrement professionnel et médiatique qui entoure cette manifestation.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Sports et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils me confirmer ces informations?
- Dans l'affirmative, combien de cours d'éducation physique seront suspendus au Lycée Belval ?
- Combien de classes scolaires seront concernées par cette fermeture temporaire ?
- Les classes scolaires concernées auront-elles la possibilité de fréquenter d'autres infrastructures sportives implantées à proximité du Lycée Belval ?
- Où peuvent s'entraîner alternativement les fédérations sportives pendant la semaine du 23 janvier ?
- Dans la mesure où la cantine du Lycée ne sera pas non plus accessible, est-ce qu'une autre cantine à proximité du Lycée Belval sera mise à disposition des élèves ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nancy Arendt
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Le Ministre



Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2016

Objet : Question parlementaire n°2483 du 18 octobre 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la réponse commune du Ministre des Sports et du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n°2483 du 18 octobre 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt.

Je vous prie de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Romain SCHNEIDER,
Ministre des Sports

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Sports et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n°2483 du 18 octobre 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt

La question de Madame la Députée a trait à l'organisation des championnats du monde de cyclo-cross 2017 du 28 au 29 janvier 2017 au Luxembourg plus précisément sur le site du Parc Belval à Belvaux.

Tout d'abord il y a lieu à soulever l'importance de l'attribution de l'organisation d'un championnat du monde pour notre pays qui, par une telle manifestation, se fera connaître au-delà des frontières de nos pays voisins. Il est évident que l'organisation d'un évènement sportif d'une pareille envergure nécessite la solidarité de tous les acteurs impliqués afin de garantir que l'évènement en question soit couronné de succès et portera les fruits souhaités aussi bien pour le sport cycliste que pour le pays dans son entièreté.

Quant aux questions concrètes posées, le hall sportif du Lycée Bel-Val (LBV) sera effectivement occupé par les responsables de la manifestation du 23 janvier au 30 janvier 2017 inclus, qui y installeront le centre de presse.

Par contre la salle polyvalente (Festsall) ne sera utilisée que pendant le week-end de la manifestation et sera donc disponible du lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier 2017 pendant les heures de cours. Dans ce contexte, il faut préciser que cette salle n'est utilisée que pour des manifestations extraordinaires devant un grand public, ne pouvant pas avoir lieu dans une salle de classe.

En ce qui concerne le restaurant scolaire, la cuisine ne sera pas utilisée par les organisateurs, et le restaurant proprement dit ne sera occupé qu'à partir du vendredi 27 janvier 2017 dans l'après-midi (donc après les services de restauration scolaire) et sera de nouveau disponible le lundi 30 janvier 2017 au matin.

En principe aucune classe du LBV ne sera concernée par cette « fermeture temporaire », qui d'ailleurs n'en est pas une, étant donné que – en accord avec la consigne donnée par les ministres de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et des Sports dans le courrier adressé à la commune de Sanem en juin 2015 – la direction du lycée est autorisée à prêter main-forte aux organisateurs de l'évènement à condition qu'il n'y ait pas de cours qui tombent en souffrance.

Les enseignants de sport sont actuellement en train d'élaborer, en collaboration avec les responsables de la commune de Sanem, un programme alternatif pour pouvoir assurer l'éducation physique et sportive au programme pendant la semaine du 23 au 30 janvier 2017. Ce programme alternatif comprendra notamment :

- la délocalisation de certains cours d'éducation physique dans les 2 petites salles de sport qui resteront disponibles pendant toute la semaine,

- l'offre de cours de natation dans la piscine de Mondercange pendant la plage horaire qui est réservée au LBV le vendredi n'est actuellement pas utilisée, étant donné que le lycée accueille moins de classes en 7^e que prévu initialement,
- la délocalisation de cours d'éducation physique au hall des sports Scheierhaff à Belvaux, mis à disposition par la commune de Sanem,
- la délocalisation de cours d'éducation physique dans un centre de fitness à Belval aux frais de la commune de Sanem,
- la visite du circuit du Cyclo-Cross avec explications concernant le circuit et les détails de l'organisation d'un tel événement en collaboration avec les responsables.

Il n'y a pas d'emplacement alternatif prévu pour l'entraînement des fédérations sportives. Cependant il faut dire que le seul club sportif qui vient actuellement s'entraîner le soir au Lycée Bel-Val est le HBC Esch (mardi 16h00 – 19h00 et jeudi 16h00 – 18h00).

Les clubs de football de la commune de Sanem n'ont pas encore planifié leurs sessions d'entraînement. Les clubs sportifs ont été informés début octobre qu'aucun entraînement ne pourrait avoir lieu au Lycée Bel-Val du 23 au 30 janvier 2017.

Il est à noter que les infrastructures sportives dépendant du MENJE sont mises à disposition des clubs sportifs gratuitement et sans participation aux frais courants.